

SAINT PAUL ET VAL' **MAG**

Édition N°16 - Décembre 2022

*Bonnes fêtes
de fin d'année !*



LE MOT DU MAIRE

Nous arrivons au crépuscule de l'année 2022.

Des échéances électorales importantes au niveau National ont eu lieu, avec une situation finale inédite. Nous espérons que cela soit sans conséquence pour la France, et surtout pour nos petites communes.

En février un conflit a éclaté aux portes de l'Europe. Nous souhaitons de tout cœur qu'il se termine rapidement et que nous ne soyons pas entraînés dans une guerre comme nos parents et grands parents l'ont vécue avec les conséquences dramatiques que nous connaissons.

Chaque jour, nous voyons apparaître des conflits dans tous les pays du monde qui ne sont pas sans conséquence pour nous.

Nous subissons souvent sans pouvoir agir, mais malgré tout, notre responsabilité d'élus est de regarder vers l'avenir pour le meilleur de notre commune.

Avec vous nous devons essayer d'apporter des solutions aux problèmes qui nous attendent. La situation financière de la Commune est bonne, mais nous serons dans l'obligation d'apporter une grande rigueur pour les futurs investissements.

Notre budget de fonctionnement devient difficilement maîtrisable dans la conjoncture actuelle. (Augmentation de l'énergie, des charges de personnel, des matières premières). Les aides aux communes par l'État, la Région et le Département, se réduisent comme « peau de chagrin » et nos inquiétudes sont grandissantes.

Je veux remercier tous ceux qui participent activement à la vie du village au travers des associations : le Foyer Rural, le Comité des Fêtes, l'APEP, le Jardin de St Paul, les Francas qui animent le centre aéré, tous les bénévoles de la Bibliothèque, tout le personnel communal et bien sûr tous les élus du Conseil Municipal.

Par votre implication vous participez à ce travail collectif qui est bénéfique à notre village. Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et le Conseil Municipal et moi-même vous attendons à la soirée des vœux au mois de Janvier 2023.

Jean-Pierre BERTOLINI, votre Maire

IMPORTANT NEWS LETTERS

Pour les habitants qui souhaitent être informés
des actualités du village,
merci de bien vouloir nous envoyer un mail à la COM :

mairie.stpaul.communication@gmail.com

A partir du moment où nous aurons votre mail,
nous pourrons vous faire parvenir des informations importantes.



ORDRE DU JOUR DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022

26/01/2022

- Liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022.
- Liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022.
- Signer une convention de partenariat de gestion avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie.
- Achat de capteurs de CO2 pour groupe scolaire.
- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal.
- Débat sur la complémentaire du personnel communal.

8/03/2022

- Mutualisation des services.
- Convention avec la CCVH pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.
- Participation de la commune d'Aumelas aux dépenses de fonctionnement de l'école sur 2021/2022.

6/04/2022

- Vote du compte de gestion 2021.
- Vote du compte Administratif 2021.
- Vote du Budget Primitif 2022 de la commune.
- Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2022.
- Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2022.
- Vote des subventions aux associations pour l'année 2022.

22/06/2022

- Indemnisation des travaux effectués par le personnel communal lors des élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022.
- Fixation des tarifs pour la régie de recettes « cantine/ garderie » 2022/23.
- Compétence investissement Eclairage public à HÉRAULT ÉNERGIES.
- Extinction de nuit de l'éclairage public.
- Réforme sur la publicité des actes réglementaires et des décisions sous forme électronique.
- Autorisation au Maire de signer avec la CCVH, la convention constitutive de groupement de commande pour la fourniture d'un logiciel de communication financière.

21/07/2022

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2021.
- Indemnisation des travaux supplémentaires effectués par le personnel communal lors des élections législatives du 12 et 19 juin.
- Confirmation du transfert de la compétence « investissement Eclairage public » à HÉRAULT ÉNERGIES ou demande de restitution à la Commune.
- Signer avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault la convention d'adhésion à la mission assistance au recrutement.
- Délégation du conseil municipal au Maire en matière de préemption/annulation de la délibération du conseil municipal n°2020/048 du 8/06/2020.

20/09/2022

- Démission de Mme EUZET Anne-Sophy et installation de Mme BELTRAN Mélissa, conseillère municipale.
 - Signer une convention de partenariat avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen et la CCVH pour le suivi scientifique de la mare temporaire de la Condamine.
 - Vente du camion des services techniques.
 - Achat d'un nouveau camion.
 - Signer la Convention Territoriale Globale avec la CCVH et la CAF.
 - Avis du Conseil municipal sur le SCOT du Pays Cœur d'Hérault.
 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création d'un poste d'ATSEM (augmentation d'heure d'un agent titulaire).
 - Travaux réfection de voirie du chemin des Arbousiers/ Ancienne voie ferrée et du chemin du Bois d'Arnaud.
- L'intégralité des Comptes Rendu sont consultables sur le site internet de la mairie.



**Vous désirez plus de détails sur les délibérations ?
Rendez-vous sur le site : www.stpaul-et-valmalle.fr**

*Bienvenue
à Saint Paul et Valmalle*

BUDGET

FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2022

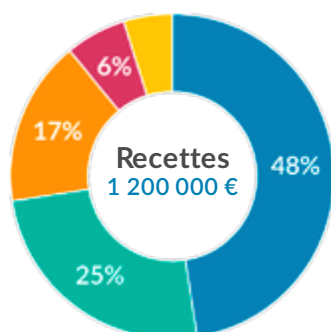
Présentation du Budget Primitif : Saint Paul et Valmalle

Le budget de notre commune s'inscrit dans un contexte d'investissements soutenus. Le bâtiment "Mairie" constitue la première étape. En service depuis plusieurs décennies, il convenait de l'adapter à une population passée de 400 à 1.300 habitants. Prochaine étape, l'évolution du groupe scolaire.

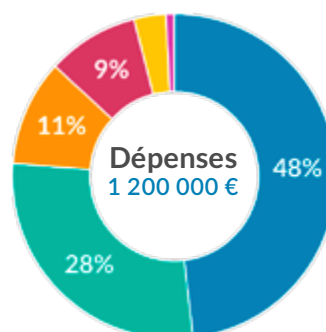
Budget Primitif 2022



Fonctionnement

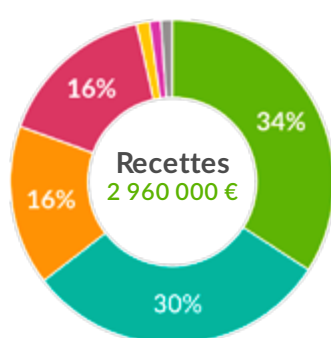


- Impôts et taxes : 570 535 €
- Excédent antérieur : 300 120 €
- Dotations et participations : 198 299 €
- Produits des services : 73 000 €
- Autres recettes : 58 046 €

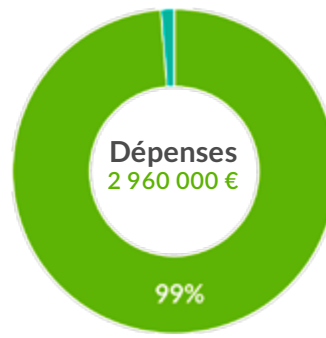


- Charges de personnel : 577 800 €
- Charges générales : 337 400 €
- Charges gestion courante : 126 800 €
- Autres dépenses : 110 000 €
- Virement à section d'invest : 38 000 €
- Interêts d'emprunts : 10 000 €

Investissement



- Autres recettes : 1 010 563 €
- Emprunt : 900 000 €
- Excédent d'invest reporté : 473 772 €
- Dotations et subventions : 470 465 €
- Virement de section de fonct : 38 000 €
- Excédents de fonct capitalisés : 34 000 €
- Produits des cessions : 33 200 €



- Dépenses d'équipement : 2 921 000 €
- Remboursement du capital : 39 000 €

Les orientations du Budget

- Une stabilité des moyens,
- Adaptation nécessaire des ressources (taxe foncière)
- Modernisation des équipements publics.



Visitez notre site internet

FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2022

Présentation du Budget Primitif : Saint Paul et Valmalle

Espace Mairie Eglise Parking

Projets d'investissement
et vie de la commune

Nouveau groupe scolaire. :

1 847 000 €

Mairie et Place (Solde Travaux) :

535 000 €

Voirie et Equipements :

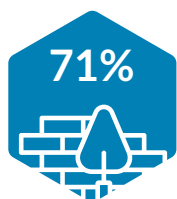
323 000 €

Mise en Sécurité Cave Coopérative :

255 000 €

Ebauche architecturale Groupe
Scolaire: Cantine Etape 1

Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2022



2 921 000 €

Infrastructures

2 305€ / habitant



1 042 000 €

Admin générale

822€ / habitant



110 000 €

Autres dépenses

87€ / habitant



49 000 €

Rembours dette

39€ / habitant

Admin générale : Administration générale dont charges de personnel, entretien, maintenance, fournitures, prestations de services, électricité, télécom, eau | Infrastructures : Travaux, constructions, rénovation de bâtiments, acquisitions, études | Rembours dette : Remboursement dette

Fiscalité communale

	Taux voté	Produit voté
Taxe foncière	38.41%	481 277 €
Taxe foncière non-bâti	69.92%	15 243 €

Plan d'investissements

Notre commune a élaboré un plan d'investissements à 10 ans. Cette approche prospective s'inscrit dans une exigence réglementaire mais présente un véritable intérêt pour se projeter sur les besoins d'équipements à venir. Cela impose de programmer les besoins sur une longue période, d'établir un ordre de priorité, mais aussi d'assurer les équilibres budgétaires sur la durée.

”

Nous avons voté un budget 2022 en cohérence avec les projets (ou les nécessités). Trois axes d'évolution de la fiscalité locale ont été adoptés: 1) Stabilité de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. 2) Après une très longue période de stabilité de la taxe foncière sur les propriétés bâties, évolution du taux de 36,41 % à 38,41 % avec un objectif d'atteindre 40,41 % en 2024. La moyenne des communes du département de l'Hérault s'établit à 49 %. 3) Instauration d'une fiscalité spécifique sur les nouvelles constructions individuelles et sur les programmes collectifs afin que chacun contribue aussi à l'investissement public.

DÉBROUSSAILLAGE



Prévention des incendies de forêts

Le Débroussaillage dans le département de l'Hérault

un Devoir, et une Obligation pour les propriétaires !

OLD
Obligations Légales de Débroussaillage

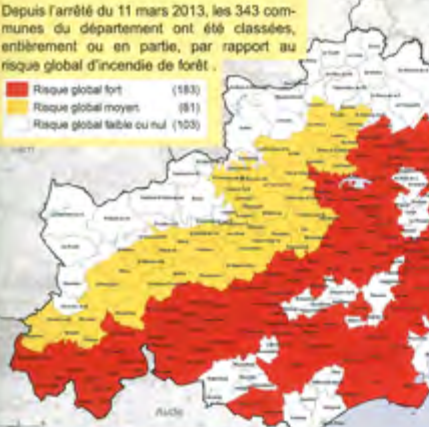
DDTM 34



Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault

Depuis l'arrêté du 11 mars 2013, les 343 communes du département ont été classées, entièrement ou en partie, par rapport au risque global d'incendie de forêt.

- Risque global fort (183)
- Risque global moyen (81)
- Risque global faible ou nul (103)



Où débroussailler :

Les OLD (obligations légales de débroussaillage) ne s'appliquent pas sur tout le territoire des communes ou parties de communes concernées.

Elles concernent uniquement les propriétés situées dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations forestières ou reboisements, et à moins de 200 mètres de celles-ci, appelées "zones exposées".



Dans ces zones, le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de propriété, même si les travaux s'étendent sur les fonds voisins. Vous devez dans ce cas demander et obtenir au préalable l'autorisation de votre voisin. En cas de refus ou de non-réponse, l'obligation sera mise à sa charge.

Pourquoi devez-vous débroussailler :

En débroussaillant, vous contribuez à :

- Protéger la forêt et les espaces naturels combustibles;
- Éviter que les flammes n'atteignent votre habitation;
- Sécuriser les personnels de la lutte contre l'incendie.

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier. Il est défini comme l'ensemble des opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal.



En règle générale le débroussaillage doit être réalisé sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature ainsi que sur 5 mètres de part et d'autre des voies d'accès privées et publiques.



Vous pouvez retrouver toute la réglementation, les cartographies des zones soumises aux OLD du département et par commune, les lettres types, le calendrier d'emploi du feu en zone exposée aux incendies de forêt et les explications nécessaires sur le site Internet des services de l'Etat.

En cas de non respect de la réglementation :

Vous vous exposez à des sanctions et à une contravention dont le montant peut s'élever à 1.500 €. Parallèlement, les autorités peuvent vous mettre en demeure de réaliser les travaux et appliquer une amende de 30 € par m² soumis à l'obligation et non débroussaillé.

Après vous avoir mis en demeure et en dernier recours, il reviendra au Maire de faire exécuter les travaux et vous en faire supporter tous les frais.

En cas de sinistre, votre assurance habitation ne couvrira pas systématiquement les dommages. Vous pouvez également être mis en cause, si la densité excessive de végétation présente sur votre terrain a facilité la propagation d'un incendie.

Concernant les profondeurs et les surfaces prévues par le Code forestier, l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2013-03-02999 du 11 mars 2013 précise par type de commune ou partie de commune les prescriptions techniques applicables.

Comment débroussailler :

Sur les terrains soumis aux OLD, il s'agit de réduire la masse combustible vecteur du feu et d'éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie. Il faut donc créer une discontinuité du couvert végétal dans tous les sens afin d'éviter la propagation de l'incendie le long des troncs jusque dans les cimes des arbres et par les cimes des arbres. Des prescriptions techniques sont annexées à l'arrêté préfectoral. Une fois les travaux de débroussaillage terminés, il vous faudra maintenir les terrains en état débroussaillé tout au long de l'année.

Vous devez de toutes façons éliminer les végétaux coupés que l'on appelle "réménants". Vous pouvez soit les incinérer en respectant l'arrêté préfectoral du 25 avril 2002 sur l'emploi du feu soit les évacuer en décharge autorisée ou en station de compostage.

Attention au feu !

VOUS NE POUVEZ PAS TOUT BRÛLER : N'utilisez le feu comme moyen d'élimination que pour vos rémanents de débroussaillage et en respectant le calendrier périodique. Le RSD (règlement sanitaire départemental) interdit l'incinération des déchets verts, des bûches de hêtres, toutes de pelouse et autres végétaux issus de l'entretien des parcs et jardins.

INFOS PLUS :

à la **MAIRIE** du lieu de situation de votre construction ou de votre terrain.

A la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault - DDTM34
Bâtiment Ozone - 181 place Ernest Guazier
CS 60556 - 34064 MONTPELLIER Cedex 2
Tél : 04.34.46.60.53 Fax : 04.34.46.61.46

Sur le site Internet des services de l'Etat :
<http://www.herault.gouv.fr/Politiques/publiques/Agriculture-Forêt-et-développement-durable/Forêt-Dehors-des-forêts-contre-les-incendies/Débroussaillage>



Raccordez-vous à la fibre !



N'attendez plus et bénéficiez des nouveaux services très haut débit avec la fibre optique

Le Réseau d'Initiative Publique (RIP), Hérault Numérique, est ouvert à la commercialisation sur votre commune. Pour souscrire un abonnement Internet très haut débit et bénéficier de services numériques performants, contactez un opérateur en suivant les instructions au verso.

1 Tester l'éligibilité de votre logement

Rendez-vous sur www.heraultnumerique.fr. Après avoir vérifié que votre logement est raccordable, contactez le fournisseur d'accès Internet de votre choix afin de connaître l'éligibilité de ses offres. Plus d'infos sur les opérateurs disponibles dans la zone d'initiative publique sur :

www.xpfibre.com/reseaux/herault-thd
ou
numerique.herault.fr/1176-liste-operateurs.htm



Flashez pour accéder à la listes

2 Un technicien raccorde mon logement à la fibre

Conseil : conservez votre abonnement actuel en attendant l'activation de votre nouveau service.

3 Je branche ma box et mon opérateur active ma ligne

Je profite de mes nouveaux services !

Je prépare l'arrivée de la fibre



2 Vous habitez un lotissement ?

La fibre empruntera les fourreaux existants sur le domaine privé de l'aménageur du lotissement, puis les fourreaux de votre terrain privé.

Les travaux de génie civil situés sur la propriété privée et sur la voie publique située dans son prolongement (eau droit du terrain), sont à la charge du propriétaire. Il est libre de les confier au prestataire de son choix, y compris un prestataire distinct du prestataire de service universel.

ATTENTION !

Avant d'acheter une maison existante dans un lotissement, vérifiez qu'elle soit bien reliée au réseau télécoms. Si ce n'est pas le cas, vous devez financer la pose d'un fourreau entre votre maison et la limite de propriété pour bénéficier de la fibre.



3 Vous habitez un immeuble collectif ?

L'installation de la fibre optique dans votre logement nécessite la signature d'une convention entre XpFibre et votre copropriété. Si cette convention n'a pas encore été signée, faites-en la demande auprès de votre syndic, votre bailleur Office public ou votre propriétaire. Les conventions de déploiement sont à télécharger sur le site xpfibre.com.



4 Vous habitez un bâtiment isolé ?

Le réseau d'initiative publique «Hérault Numérique» permet le raccordement des nombreux bâtiments isolés dans le département.

Leur raccordement se fera «sur demande» après l'ouverture à la commercialisation du secteur dont ils dépendent. Il suffira alors de souscrire un abonnement auprès d'un opérateur pour déclencher le raccordement du bâtiment.

ATTENTION !

En moyenne, après une demande de raccordement, six mois sont nécessaires pour bénéficier de la fibre (qui empruntera soit les infrastructures existantes en aérien ou en souterrain, soit les nouveaux poteaux nécessaires pour raccorder votre logement).



5 Vous êtes un promoteur, un aménageur ?

Il vous faut déclarer votre programme sur le site internet.xpfibre.com afin de planifier les opérations d'adductions de vos opérations au réseau fibre optique de la commune.



6 Vous avez un projet de construction neuve ?

Depuis le 1^{er} octobre 2016, les particuliers qui construisent une maison neuve ont l'obligation d'installer la fibre optique (Décret du 30 août 2016 en application de la loi Macron du 6 août 2015).

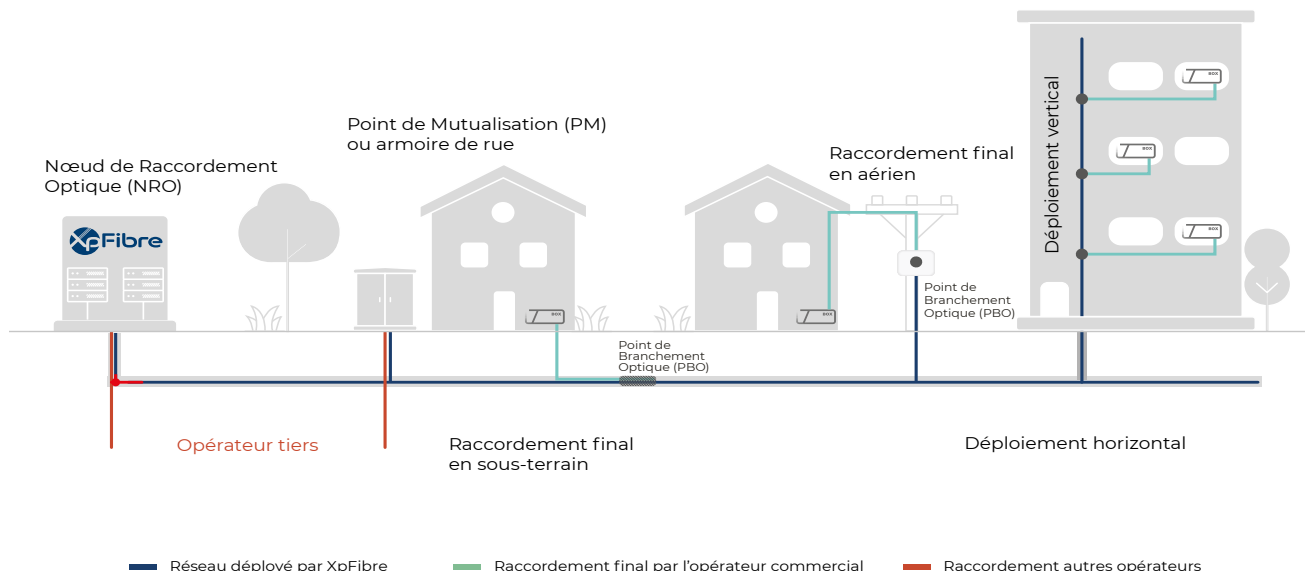
Un fourreau souterrain pour le passage de la fibre, entre le local technique de la maison et la limite de la propriété, doit ainsi être prévu. La nature du fourreau, sa dimension, la profondeur d'enfouissement sont déterminés par des normes que les professionnels de la construction doivent respecter. Il vous faut déclarer la construction de votre maison neuve sur le site xpfibre.com.



Des questions sur la fibre ?
Consultez notre Foire aux Questions :
www.xpfibre.com/faq



Habitat collectif = 4 logements ou plus, nécessitant une convention pour installer un point de raccordement dans les parties communes



LES INFOS DE L'ANNÉE



MAIRIE

- La Mairie a enfin retrouvé ses nouveaux locaux. Les employés s'y trouvent bien, c'est là l'essentiel.
- Anne-Sophy EUZET a quitté son poste d'élue pour des raisons personnelles. Nous lui souhaitons une belle continuation ! Nous souhaitons la bienvenue à Mélissa BELTRAN dans l'équipe municipale.
- Depuis le 1^{er} septembre nous avons mis en place l'extinction de l'éclairage public dans le village de 00h00 à 6h00.



SERVICE DES EAUX

Le service des eaux de Gignac a changé de locaux !
Vous pourrez les trouver

**Chemin de l'écosite à Gignac
du lundi au vendredi
de 8h00 à 13h00.**



MÉDECIN

- Besoin d'un Médecin Généraliste :
Dr PUNG Caroline
04.11.93.70.06



CABINET INFIRMIER

- Nous voulions remercier notre infirmière
Mme GELLY-BELLY Christine pour toutes ses années
passées et lui souhaitons une Bonne Retraite !
- Son remplacement est assuré par
Mme GELLY Clémentine qui rejoint le Cabinet Infirmier.



COVOITURAGE

Le covoiturage est important surtout actuellement.

L'aire de covoiturage est située au rond point de la Zone de La Tour.

Merci d'éviter de stationner sur le parking de la cave coopérative qui pénalise les commerces périphériques.

LES ACTIONS MENÉES SUR 2022

SÉJOUR AIDANT

Au 30 mai un séjour aidant/aidé fut organisé par l'UFCV. Un dossier d'inscription était à remplir avec des critères spécifiques. Ce séjour a été réalisé du 30 Mai au 3 Juin à MARQUIXANES.

Pour plus d'informations téléphonez au
04.67.87.80.31.

ATELIER NUMÉRIQUE

A la rentrée du mois de Septembre un atelier numérique a été mis en place sur la Commune pour les + de 60 ans. En partenariat avec l'UFCV, tous les mardis matins l'informatique et le numérique n'ont plus de secrets !

Renseignements auprès de la Mairie :
04.67.55.19.00.

COURSE CONTRE LA MONTRE

Le 30 Octobre la traditionnelle Course contre la Montre a rencontré un vif succès !
Un circuit vallonné de 18 kms en individuel et par équipes de 4.
Bravo à eux pour l'organisation.

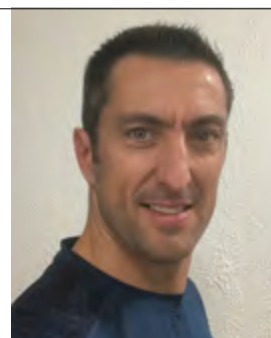
A noter la présence de
JEANNIE LONGO
qui a participé à la course.



INTERVIEW

Bonjour Cyril, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Bonjour, je m'appelle Cyril Bel, 44 ans, marié, deux enfants, fonctionnaire territorial, né à Montpellier.



Qu'est ce qui vous a fait venir à St Paul et qu'est ce que vous aimez à notre village ?

Vaste question...

Pour commencer, c'est le village par lequel je passais très souvent pour aller promener en famille le week-end, bien avant que l'autoroute soit créée. De plus, mon père avait quelques liens amicaux ici, dont l'ancien maire.

Ayant également quelques connaissances avec lesquelles nous échangeons régulièrement au fil du temps, nous savions parfaitement que ce village correspondrait à nos attentes, c'était celui-ci et pas un autre.

Une commune à taille humaine, des commerçants agréables, des anciens habitants ouverts en direction des nouveaux, un tissu associatif dynamique ainsi que des élus abordables.

Nous avons été très bien accueillis et intégrés, c'est ici que nous voulons voir grandir nos enfants et perpétuer les traditions qui leur apporteront certaines valeurs nécessaires à leur épanouissement.

Qu'est ce qui vous a donné envie d'être correspondant Midi libre ?

En tant que lecteur de presse locale quotidienne, je constatais malheureusement une absence totale d'informations sur la commune, que ce soit pour des actualités à venir aussi bien que publier des belles histoires sur notre territoire.

Ayant une activité professionnelle, je me suis donc proposé bénévolement sur une partie de mon temps libre pour remédier à cette situation.

Qu'est ce qu'il vous plaît dans ce travail ?

A niveau égal le contact humain, et la passion d'être au service des autres avec pour seule contrepartie le plaisir d'avoir médiatisé les habitants qui n'en seront que plus heureux.

D'ailleurs, si certains ont de magnifiques choses à faire partager publiquement au plus grand monde, ou tout simplement annoncer un événement, qu'ils n'hésitent pas à me joindre ou m'interpeller quand ils me voient.

CONSÉQUENCE DE L'INSUFFISANCE DE LA RESSOURCE EN EAU SUR L'URBANISATION.

Les conclusions des dernières études ne font malheureusement pas apparaître de possibilité de livraison de volume supplémentaire avant fin 2026 date de mise en service du forage du Redonel réalisé par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

Considérant l'ensemble de ces éléments, la prolongation du gel des autorisations d'urbanisme nous est imposée jusqu'à nouvel ordre.

La réunion qui a eu lieu le 10 Novembre à Lodève en présence de Monsieur le Sous-Préfet, les représentants des 2 communautés de communes CCVH et CCGPSL ainsi que les représentants des 3 communes Argelliers, Montarnaud, Saint-Paul-et-Valmalle, n'a pas apporté de nouveaux éléments susceptibles de modifier le planning imposé.

POINT SUR L'AVANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET CANTINE.

Plusieurs dossiers de demandes de subventions ont été déposés (Etat, Région, Département...).

A ce jour l'Etat a répondu de manière défavorable.

Plusieurs raisons à ce refus :

- Une enveloppe insuffisante de l'Etat de 4,6M€ dévolue à l'ensemble de l'arrondissement.
- 161 projets déposés pour un montant de 19M€.
- Sont prioritaires tous les dossiers ayant déjà fait l'objet d'un ou plusieurs refus de l'Etat les années précédentes.

Ainsi, le projet d'extension du groupe scolaire et création cantine, n'a pas été jugé prioritaire par l'Etat pour l'attribution d'une subvention.

Une réunion s'est tenue avec M le sous-préfet de Lodève en juillet dernier pour définir avec son concours les suites à donner à ce dossier.

L'ensemble des préconisations émises :

- Utilisation de matériaux moins onéreux.
- Phasage du chantier : Tranche 1 - Construction cantine.
Tranche 2 - Réalisation des salles de classe.

Avec ce scénario la subvention serait de 400K€ soit 200K€ en 2023 et 200K€ en 2024.

Le cabinet d'architectes Landemaine en charge du dossier a été à nouveau sollicité afin de réajuster le projet selon les prescriptions formulées par l'Etat.

Rendez-vous sur le site : www.stpauletvalmalle.fr
ou notre page facebook : Mairie de Saint Paul et Valmalle



Bienvenue
à Saint Paul et Valmalle

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

Réhabilitation mairie et centre ancien (place et parking)

1.100.000€

Subvention de l'État :

DETR 2019 - 140.000€

DETR 2020 - 140.000€

Subvention de la Région :

Accessibilité - 50.000€

Espaces publics : 26.441€

Subvention du Département :

Réhabilitation du centre - 76.800€

Patrimoine voirie - 80.000€



Réfection du chemin de
l'ancienne voie ferrée (2^{ème} tranche)

22.497,79€

2^{ème} partie du Chemin Du Bois d'Arnaud

45.578,75€

Cette subvention du Département
concerne les 2 points précédents

36.400€

Réfection façade SUD de l'Église

36.547,43€

Subvention du Département

24.300€

Mur du parking derrière l'église

53.292€

Réfection porte de l'Église

1.404€

Aménagement d'un chemin piétonnier
de la RD G19

11.628€

Achat d'un nouveau camion communal

25.200€

- Travaux curage du Lavoir et de son fossé (en régie).
- Travaux de la cour d'école et pose d'un nouveau portail (en régie).
- Étude en cours de la climatisation de toutes les classes de l'école.

ECOLE SUZANNE SAINT JULIEN

Cette rentrée 2022/2023 a fait l'objet d'une ouverture de classe, nous comptons à ce jour 8 classes à l'école Suzanne St Julien.

Ce qui permet aux enseignants ainsi qu'aux enfants de pouvoir travailler dans de meilleures conditions.

Il y a donc :

1 classe en bas en face de la Mairie

Mme VARACHAT

3 classes dans la cour du bas

M CAUDULLO / Mme PAITREULT

Mme CANAL / Mme CORIDON / Mme BRUXELLES

2 classes dans la cour du haut

Mme LONGATTE / Mme TOULOUSE

Mme PERIN / Mme LEGUOIC / Mme MICHEL

2 classes dans les préfabriqués

Mme LAMBELET / Mme GALBIS

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau Directeur, M CAUDULLO Nicolas ainsi qu'aux nouvelles enseignantes !

Une très belle année scolaire à toute l'équipe pédagogique et l'équipe communale affectée aux écoles, cantine et garderie.

Les effectifs de cette année sont de 198 élèves répartis dans les niveaux suivants :

17PS / 31MS / 22GS / 32CP / 18CE1 / 20CE2 / 38CM1 / 20CM2



Pour les travaux :

Aménagement du nouveau préfabriqué, agrandissement et sécurisation de la cour des deux préfabriqués.

Des devis pour climatiser les classes de l'école sont à l'étude.

Un nouveau photocopieur a été installé à la demande des enseignants.

En ce qui concerne le projet d'agrandissement scolaire, nous attendons la dotation des subventions.

Pour la cantine :

Merci aux parents pour votre organisation liée aux dates limites de réservation. Nous avons pu constater une nette amélioration dans la logistique pour le traiteur.

Si vous rencontrez des problèmes concernant la réservation, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de Mairie par mail :

mairie@stpauletvalmalle.fr

CENTRE DE LOISIRS « SAINT PAUL RIGOLE »

Le centre de loisirs de St Paul et Valmalle est complémentaire de l'école en matière d'éducation et d'accompagnement à la citoyenneté des enfants.

Une équipe investie et professionnelle permet aux enfants de découvrir toujours de nouveaux projets au sein du Centre.

L'accueil de loisirs est réfléchi comme un temps de liberté pour les enfants : synonyme de plaisir partagé, où le jeu sous toutes ses formes est omniprésent, le tout dans un cadre sécurisant et chaleureux.

Sophie et son équipe créent un lien de confiance avec les familles et organisent des temps d'échanges et de rencontres.

L'équipe d'animation est renforcée par un animateur supplémentaire en raison d'une forte demande chez les moins de 6 ans mais notre agrément permet d'accueillir jusqu'à 16 maternelles et 24 élémentaires.

Nous pouvons afficher complet sur certaines périodes et des listes d'attentes ont été mises en place. Mais le centre de loisirs n'oublie pas sa qualité d'accueil.

Contact :

Sophie LESCURE

06.24.82.89.40

FESTIVITÉS

Cette année nous avons enfin réussi à nous retrouver, partager tout en étant prudents !

Nous allons pouvoir continuer sur cette belle lancée. Toutes nos associations ainsi que la municipalité se font une joie de pouvoir organiser des soirées de fêtes.

- Sur 2022, les vœux du Maire ainsi que le repas des aînés n'ont pas pu être organisés.

La Mairie a quand même offert aux aînés du village, un panier gourmand. Les élus sont allés à leurs rencontres et ont été ravis de pouvoir échanger avec eux.

- Les travaux de la nouvelle Mairie étant finis fin Avril, nous avons pu célébrer la cérémonie du 8 Mai devant le Monument aux Morts et offrir le verre de l'amitié sur la nouvelle place du centre du village.

- Malgré la grosse chaleur, nous étions nombreux à fêter la prise de la Bastille ! Le repas du 13 Juillet a fait beaucoup de bien à tous. Pour les St Paulais présents, ce fut une belle soirée !

- En septembre nous avons fait intervenir la troupe du théâtre Populaire de la Vallée de l'Hérault. La pièce, la « Nostalgie des Blattes » a bien fait rire. Nous envisageons d'autres représentations sur l'année 2023.

- La soirée des associations fut un grand succès ! Comme chaque année au mois de Septembre, toutes les associations se rassemblent afin de vous présenter leurs projets et échanger avec vous. Un vrai moment de partage !

- Le 11 Novembre, était une belle journée pour célébrer l'Armistice.

Merci aux enfants présents pour leurs lectures. Une fois la cérémonie terminée nous avons partagé un apéritif sur la place.



L'APEP

L'association continue grâce à des personnes volontaires et dynamiques !

Mais nous avons toujours besoin de monde pour nous aider, n'hésitez pas à nous rejoindre dans cette aventure, nous le faisons pour les enfants de Saint Paul.

Nous essayons de trouver de nouvelles idées pour émerveiller les enfants et de toujours apporter de la convivialité aux différentes actions menées. Nous remercions très chaleureusement tous nos membres actifs.



AU PROGRAMME POUR 2022/2023 :

Halloween
Bourse aux jouets
Marché de Noël
Loto
Carnaval
Vide grenier et journée festive !

Contact :

apecstpaul@gmail.com
ou notre page facebook

Le bureau :

Présidente
NOELL Julie
(maman de Luan et Léo)

Présidente Adjointe
BERGAY Claire (maman d'Arthur)

Secrétaire : PLOMION Aurélie
(maman de Ewen et Lilia)

Secrétaire Adjointe
DENAT Eugénie
(maman de Mathis)

Trésorière
EL ABDELLI Majda
(maman de Mellina)

Trésorière Adjointe
SOUAM Audrey
(maman de Iris)



Pour qui ?

Pour tous les habitants, pour les jardiniers amateurs, les passionnés, les familles, pour tous ceux qui souhaitent se retrouver autour d'un espace de détente et de convivialité.

C'est quoi ?

Un bout de verdure à cultiver au milieu du village, un endroit pour pousser les murs, un lieu d'échanges et de transmissions des savoirs-faire, un lieu intergénérationnel, essentiel pour le « vivre » ensemble.

C'est quand ?

C'est maintenant ! Des parcelles sont encore disponibles. N'hésitez pas à prendre contact avec nous, ou à venir nous voir directement au jardin.

A noter qu'une cotisation sera demandée à toute personne désireuse de cultiver au jardin.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter l'équipe à l'adresse mail suivante :

le-jardin-de-saint-paul@protonmail.com

ou par téléphone au 06.33.74.94.05



FOYER RURAL

Oyez Oyez !

Nous espérons que vous allez toutes et tous très bien ainsi que vos proches.



Cette année démarre sur les chapeaux de roue ! Tous les voyants sont au vert concernant le COVID, croisons les doigts pour que cela reste comme ça tout au long de l'année !

Le programme se reconstruit donc et il a quelques nouveautés cette année afin de pouvoir offrir de nombreuses possibilités aux habitants de Saint Paul et des alentours.

Il reste d'ailleurs encore des places dans la plupart des activités, nous vous rappelons que vous pouvez venir essayer une activité à tout moment dans l'année, il suffit de se présenter pour faire une séance gratuite. Si l'essai est concluant, le tarif peut être étudié si le démarrage est tardif.

Enfin, n'oubliez pas que si vous décidez de faire plus d'une activité, les suivantes sont à moitié prix !

Les nouveautés de cette année :

- Du VTT, du VTT, du VTT ! Même les plus petits peuvent venir apprendre à gérer leur équilibre sur une draisienne. C'est la meilleure école pour progresser vers le vélo. Il y a maintenant des créneaux adaptés à tous les niveaux et il reste de la place !
Venez profiter des grands espaces que nous offre la campagne autour du village !
- Nadine a pris en charge les activités de Gym pour enfants et cela a permis de remettre en place la Gym parents/bébé.
- Hugo propose maintenant un cours de théâtre pour les ados le mardi soir en plus de celui du jeudi.
- La couture, le pilates et le théâtre ados ont maintenant lieu dans la salle en face la mairie.



Notez que nous avons maintenant une championne du monde dans notre équipe. Cet été, Nadine, qui prend en charge le fitness et la gym enfants, a réalisé un exploit.

Elle a réussi à enchaîner 10 ironman en une fois c'est-à-dire, accrochez-vous bien : 38 kms de natation, 1800 kms de vélo et 422 kms de course à pied.

Une course qui a duré 2 semaines !

Elle a fini 1^{ère} de sa catégorie. BRAVO !!!

Enfin, l'activité couture a fait preuve de solidarité en participant à sa manière à octobre rose en réalisant de nombreux cœurs. Elles les amèneront directement à un centre anticancéreux de Montpellier. Bravo à nos vaillantes couturières !

Contact :

0688212253

frstpaulvalmalle@gmail.com

Le bureau :

Président

BRAY Mathieu

Président Adjoint

FERREIRA Carlos

Secrétaire

DENAT Céline

Trésorier

CRISTOBAL Jean-François

ACTIVITÉS du foyer rural Saint Paul et Valmalle 2022-2023 (deuxième activité pour le même adhérent à 50%)						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
DÉPART CAVE COOPERATIVE			10h30 VTT Apprentissage 5/7 ans 200 € 11h30 11h30 VTT Apprentissage 8/10 ans 230 € 13h00 13h30 VTT Apprentissage 5/7 ans 200 € 14h30 14h30 VTT Confirmé 12/15 ans 250 € 16h30			
ANCIEN TERRAIN DE TENNIS			9h30 Draisienne 4/5 ans 190 € 10h15			
SALLE POLYVALENTE			9h00 Gym Parents/Bébé 170 € 10h00 10h00 Gym 4/6 ans 170 € 11h00 11h00 Gym 7/10 ans 170 € 12h00 13h45 Judo 5 ans 205 € 14h30 14h30 Judo 6/7 ans 205 € 15h30 15h30 Judo 8 ans 205 € 16h30			
	17h00 Baby Judo 4 ans 150 € 17h45	16h45 Hip-Hop 4/6,5 ans 180 € 17h30	16h30 Judo 9/10 ans 205 € 17h30	17h00 Théâtre 6/9 ans	17h00 Judo 6/7 ans 205 € 18h00	
	17h45 Judo 5 ans 205 € 18h30	17h30 Hip-Hop 7/10 ans 180 € 18h30	17h50 Judo 11/13 ans	17h00 18h15	Judo 9/10 ans	
	18h30 Judo 8 ans 205 € 19h30	18h30 Hip-Hop 11 ans et + 180 € 19h30	225 € 19h15		205 € 19h00	
	19h30 Judo 11-13 ans 225 € 21h00	19h30 Fitness 210 € 21h00	19h15 Judo 14 ans et + 225 € 21h00		19h00 Judo 14 ans et + 225 € 20h45	
			10h00 Anglais 7/11 ans 170 € 11h00			
			14h30 Création artistique 200 € 16h00			
SALLE HAUTE (au-dessus de la salle polyvalente)						
SALLE EN FACE DE LA MAIRIE		17h30 Théâtre 10/15 ans 180 € 18h45		18h30 Couture 225 € 20h30		
	19h00 Pilates Flow 180 € 20h00					

COMITÉ DES FÊTES

Chers Ribotaires, les manifestations de l'année dernière, à savoir : les deux concours de pétanque, le concert de gospel, la soirée des estivales et la fête du village ont remporté un vif succès. C'est dans cet élan, et pour satisfaire un large public, que nous vous préparons un programme qui va vous faire vivre des instants inoubliables.



Nouveau bureau :

Président : TAYSSE Jérémy
Président Adjoint : VAISSIERE Kévin
Trésorière : RENAUD Nathalie
Trésorier Adjoint : BEL Cyril
Secrétaire : GUICHENE Véronique
Secrétaire adjointe : ROUQUET Clara

C'est avec une grande excitation que le comité des fêtes est heureux de vous présenter le calendrier des festivités de l'année 2022-2023.

Nous poursuivrons avec la soirée des estivales le 13 mai, période idéale pour se retrouver entre amis et apprécier de bons vins. Ce même jour, vous pourrez admirer une exposition de véhicules anciens et sportifs.

Ensuite l'incontournable fête du village organisée du 23 au 25 juin, moments extraordinaires où tous les saint paulais se réunissent lors d'un week-end festif.

Pour clôturer nos manifestations, nous vous proposerons de passer une soirée explosive animée par une peña et DJ, le Revivre de la fête, le samedi 2 septembre.

Ne vous inquiétez pas, vous serez informés du programme de chaque événement par des flyers et tout sera également détaillé sur notre page Facebook.

Enfin, n'oublions pas de préciser, le bureau ne serait rien sans ces aides précieuses que sont les membres actifs, le soutien des commerçants, artisans et la municipalité.

Votre participation est notre première motivation.

Toute l'équipe vous souhaite de Bonnes Fêtes et vous présente ses Vœux pour 2023.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



*Une équipe qui se renforce
pour mieux vous accueillir :
Le lundi et mercredi après- midi
de 16h00 à 18h00
et le samedi
de 10h00 à 11h30.*

Depuis 2006, des bénévoles se relaient pour assurer le bon fonctionnement de ce lieu communal. L'équipe évolue au fil des ans, en fonction des événements et des disponibilités de chacun. A noter que si certaines bénévoles de la première heure sont encore présentes aujourd'hui, d'autres ont rejoint l'équipe récemment. Bienvenue à Sylvie et Thomas, qui sont venus apporter leur aide pour mener à bien les missions dévolues à la bibliothèque à savoir :

Assurer les permanences.

Les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00 et les samedis de 10h00 à 11h30.

Proposer des accueils de classe

Afin de permettre à toutes les classes élémentaires de bénéficier de l'accueil de classe, de nouveaux volontaires viendront animer ce temps de lecture et permettre à nos jeunes lecteurs de sélectionner des ouvrages qu'ils pourront lire à l'école. Un moyen d'initier les petits St Paulais à la lecture et au plaisir qu'elle procure.

Organiser le prix des incorruptibles

Prix littéraire décerné par les jeunes lecteurs ; chaque enfant vote pour le livre qu'il a préféré parmi la sélection nationale.

Renouveler l'offre des ouvrages

Le budget communal alloué à la bibliothèque permet de commander 2 à 3 fois par an des nouveautés qui viennent enrichir et compléter les collections.

Pour les plus jeunes et les ados :

- Albums jeunesse
- Mangas
- Bandes dessinées
- Romans fantasy
- Documentaires...

Pour les adultes :

- Des romans
- Des bandes dessinées
- Des documentaires...



Un cahier de suggestions est mis à disposition des usagers afin que chacun d'entre vous puisse participer au choix des acquisitions.

NOUVEAU : Il est également possible d'emprunter des DVD.

Proposer une programmation culturelle

Tout au long de l'année, la culture est en éveil à la bibliothèque. L'équipe accueille des animations choisies parmi les propositions offertes et financées par le réseau intercommunal de la lecture publique de la CCVH.

Merci à tous nos bénévoles d'être présents et volontaires pour faire vivre ce lieu riche en découvertes.

La ludothèque

L'animation ludothèque a lieu tous les lundis de 16h30 à 18h00.

ENVIRONNEMENT

• **Déchèterie**

Pour la déchèterie pensez à demander votre pass pour pouvoir accéder à la déchèterie de Montarnaud.

NOUVEAU

À partir du 2 novembre :
**BADGE OBLIGATOIRE
POUR ACCÉDER
AUX DÉCHÈTERIES**

Créez dès à présent votre compte
sur syndicat-centre-herault.org

Mon appli pour accéder en déchèterie !

Les déchèteries concernées :

- > Aspinac
- > Clermont l'Hérault
- > Gignac
- > Le Cayrol
- > Le Pouget
- > Lodève
- > Montarnaud
- > Montpeyroux
- > Octon

Vous ne disposez plus d'accès à internet pour créer votre compte : contactez le 04 67 88 18 46.

Suivez nous :

Syndicat Centre Herault

• **Nettoyage du village**

Encore une fois, merci aux personnes mobilisées pour cette journée « Nettoyage du Village » ! Beaucoup de motivations chez les enfants et adultes présents. 160kgs de déchets ont été ramassés dans notre village, c'est encore trop ! Rendez-vous l'année prochaine pour cette belle action.



TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
zéro GASPILLAGE

Mémo tri

Tous les emballages et papiers

Verre

Textiles, linge et chaussures

Déchets occasionnels

Reste des déchets

100% ENFOUISSEMENT

Déchets de cuisine



Vos contacts

Demandes de bacs et collecte :

VALLEE DE L'HERAULT
04 67 57 65 63
cc-vallee-herault.fr

CLERMONTAIS
04 67 96 16 27
cc-clermontais.fr

Lodévois et Larzac
04 67 88 90 90
lodevoisetlarzac.fr

Tri, conseils pour réduire vos déchets :
syndicat-centre-herault.org



**OPERATION NETTOYAGE
DU VILLAGE
SAINT PAUL ET VALMALLE**

Rendez-vous au stade du Chemin des Écoles

VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022
à partir de 17h30

MOBILISONS-NOUS !

Gilet de sécurité conseillé pour les enfants

4^e édition

AGENDA 2023

06/01

Les Vœux du Maire

20/01

Animation bibliothèque

29/01

Loto du Foyer Rural

04/02

Repas des Aînés offert par la Mairie

12/02

Loto de l'APEP

11/03

Théâtre organisé par la Mairie

18/03

Belote du Foyer Rural

25/03

Carnaval de l'APEP

15/04

Pétanque du Foyer Rural

16/04

Vide Grenier de l'APEP

8/05

Cérémonie du 8 Mai

13/05

Les Estivales du Comité des Fêtes

13/05 et 14/05

St Paul 'ART (en cours)
organisé par la Mairie

17/05

Théâtre organisé par la Mairie

22/06 au 25/06

Fête du Village
organisée par le Comité des fêtes

FIN JUIN

Gala du Foyer Rural

2/07

Journée festive de l'APEP

13/07

Repas du 13 Juillet de la Mairie

ETAT CIVIL du 26 décembre 2021 au 15 décembre 2022



NAISSANCES

Mariya RYAD le 27/01/2022

Hâron, Amrane SAÏD AMER le 03/02/2022

Marilou, Christine, Colette GELLY
le 06/02/2022

Aya, Tihya OSAD le 08/03/2022

Camille, Cédric, François VIGNERON
le 22/04/2022

Romy, Carmen AUBERT ESTOUDRE
le 12/06/2022

Chloé, Evelyne, Valérie, Jeanne
MOUNISSENS le 18/06/2022

Alma, Joséphine CANDY
le 20/07/2022

Rosalie, Irma CANDY
le 20/07/2022

Mélio, Daniel DENIS
le 29/07/2022

Maylan, Hervé, Alain LAFOURCADE
le 17/08/2022

Romy COSTANTINI
le 02/09/2022

Benjamin, Fabio SIREROL
le 10/09/2022



MARIAGES

Jean-Sébastien ROQUES
Et Alice Christina BERLY
Le 28/05/2022

Jean-Baptiste GRANET
Et Vanessa Monique PONS
Le 15/06/2022

Raphaël LEHIANY
Et Nadia Fatiha FORT
Le 29/06/2022

Sébastien, Marie, Christophe BONNEL
Et Julie, Charlotte, Huguette VIAL
Le 13/07/2022

Bastien, Christian, Laurent SIREROL
Et Blandine, Mélanie, Véronique
FONTERS
Le 06/08/2022

Fabien, Jacques ROUXEL
Et Virginie OBMALAY
Le 27/08/2022

Stéphane DELACROIX
Et Carole, Gisèle, Josée BRUNINI
Le 10/09/2022

Mohamed ZEGGAI
Et Majda EL ABDELLI
Le 29/10/2022



DÉCÈS

Pierre, Lucien SAUTEREAU
le 30/12/2021

Monique, Francine, Josette
SOUYRIS veuve BLANC le 08/01/2022

Jean, Paul, André LASSALVY
le 16/01/2022

Jeanine, Roberte
HIERNAULT veuve ARNAUD
le 18/02/2022

Hélène FOSTYKA
le 28/02/2022

Eliane, Maryse, Thérèse CALMES
le 14/03/2022

Antoinette, Catherine
MATEU veuve BONNELYE
le 12/06/2022

Fernando GREGORI-SOLER
le 04/09/2022

LA
MAIRIEURBANISME ET
ENVIRONNEMENTENTRANCE ET
JEUNESSECULTURE ET
TOURISMEVIE ASSOCIATIVE
ET ECONOMIQUE

Rechercher...



Bienvenue
à Saint Paul et Valmalle

SAINT PAUL PRATIQUE

Secrétariat de Mairie

Lundi : 14h30 - 17h00
Mardi : 09h00 - 12h00 / 14h30 - 17h30
Mercredi : 09h00 - 12h00
Jeudi : 09h00 - 12h00 / 14h30 - 17h30
Vendredi : 14h30 - 17h00
..... 04 67 55 19 00

La Poste Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00
..... 04 67 55 56 16

École primaire 04 67 55 19 05
Garderie 04 99 62 27 11
Cantine 04 99 62 27 10
Collège VINCENT BADIE 04 99 62 31 70
Lycée SIMONE VEIL 04 99 66 11 05
Hérault transport 04 34 88 89 99

Médical et paramédical à Saint Paul et Valmalle

Docteur
Docteur PUNG Caroline 04 11 93 70 06

Cabinet Infirmier 07 68 42 43 97
Mme BOUSQUET Géraldine
Mme MAREAU Cécile
Mme GELLY Clémentine

Cabinet de sages femmes
Justine 06 87 54 59 15
Clémentine 06 78 99 02 83
Caroline 04 67 84 15 42

Médical et paramédical à Montarnaud

Pharmacie
BILICKI/STEFEN 04 67 55 41 82

Toilettage mobile
Émilie 06 79 04 14 11

Bibliothèque municipale

Lundi : 16h00 - 18h00
Mercredi : 16h00 - 18h00
Samedi : 10h00 - 11h30
..... 04 67 55 19 09

Ludothèque

Lundi : 16h00 - 18h00 04 67 55 19 09

Auxilium taxi 06 27 50 01 13

Gendarmerie 04 67 75 18 99 ou 17

Pompiers 18

SAMU 15

Perception : 04 67 57 52 42

Eau et Assainissement :
(7/7 - 24h/24) 04 67 57 36 26

Kinésithérapeute

M. COCHET Samuel 04 67 55 52 72

Ostéopathes

M VINCENT Marc 04 99 52 86 63
M LE GOURRIEREC Loïc RDV sur DOCTOLIB

Orthophoniste

Mme RECORD Marie Odile 04 67 55 55 23

Psychologue Clinicien

Mme DESPAX Joëlle 06 31 47 03 64

Vétérinaires

Mme RIOU Martine
Mme LETERRIER Eléonore 04 67 55 45 00

Déchetterie : Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
de 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h15

Afin de tenir à jour tous les numéros de téléphone, merci de nous faire part des anomalies
ou changements que vous rencontrerez lors de la lecture.

www.stpauletvalmalle.fr